

Réforme du lycée : l'orientation en fin de seconde

Le lycée et le Bac sont en pleine transformation et la réforme engagée a soulevé quelques inquiétudes et de très nombreuses questions. Vous trouverez une partie des réponses [ICI](#).

La classe de seconde 2018/2019 est la première à faire l'expérience de la nouvelle organisation et des nouvelles options d'orientation qui s'offrent à ses élèves et le ministère de l'Education nationale a ouvert un site dédié pour accompagner les élèves dans cette démarche déterminante :

<http://www.secondes2018-2019.fr/>

L'orientation, un dialogue

Dans la note de service qui encadre la procédure d'orientation suivie en fin de cette nouvelle seconde, l'Education nationale insiste auprès des chefs d'établissements sur le dialogue qui doit accompagner le choix des familles :

*Tout au long du processus d'orientation, le dialogue entre les familles et l'équipe éducative sur le projet et les compétences de l'élève, vise à affiner les choix qui sont précisés par les familles, au dernier trimestre de la classe de seconde. Ainsi, la qualité du dialogue établi depuis le début de la classe de seconde est essentielle dans la construction du choix des enseignements de spécialité. C'est dans ce climat d'approfondissement, de dialogue et de confiance, et en disposant du maximum d'informations, que **les familles émettront leurs choix définitifs en fin d'année scolaire**, après l'avis du conseil de classe du troisième trimestre, en toute connaissance de cause, pour la réussite et l'implication de l'élève dans la suite de son parcours. Sous réserve d'avoir mis en place des modalités de prise en charge des difficultés scolaires, un redoublement pourra être envisagé*

voir le [Texte intégral](#)

A la fin du second trimestre

Un dialogue est déjà amorcé entre familles et conseils de classe. Par le biais de la « [fiche de dialogue](#) », les élèves formulent actuellement des vœux, qui sont examinés par les conseils de classe en cette fin de second trimestre.

Les élèves qui veulent poursuivre en première peuvent exprimer leur souhait de s'orienter vers une **filière technologique**, ou même **professionnelle** dans certaines conditions.

Ceux qui souhaitent s'orienter vers **la voie générale** émettent à ce stade 4 vœux de spécialités et éventuellement un cinquième vœu concernant un enseignement de spécialité qui n'est pas proposé dans leur établissement, mais dispensé dans un autre.

Bien entendu, les élèves et leurs parents ne doivent pas hésiter à solliciter les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale (conseillers en orientation) présents dans leurs établissements pour dissiper toute hésitation et faire des choix cohérents avec les vœux de l'élève, mais aussi ses résultats.

Par exemple, il faut toujours garder en tête que le passage en première générale signifie la poursuite des études pour 5 à 7 ans avant d'avoir un diplôme professionnalisant. Les baccalauréats professionnels et technologiques donnent des accès prioritaires en BTS et en IUT

Choisir les spécialités qui motivent

Pour dégager des pistes, ils doivent se poser 3 questions :

- **Quels sont mes points forts ?**
- **Quelles sont mes matières préférées ?**
- **Quel est mon projet professionnel ?**

Il est recommandé aux élèves de choisir des spécialités qui leur plaisent, dans lesquelles ils sont déjà à l'aise ou bien qui les motivent vraiment car, lorsque leurs dossiers seront analysés pour le post-Bac, ce qui importera ne **sera pas tant la qualité de leur choix des spécialités que leur réussite** dans celles-ci.

Attention, rappelez aux parents qu'une moyenne de 11/20 en maths en seconde, peut aboutir à une moyenne de 6/20 en terminale, ce qui donnera à leur enfant un dossier médiocre et lui ouvrira peu de portes.

Il faut prendre en compte aussi que les écoles du supérieur ont parfois des exigences de spécialités : difficile de faire une prépa scientifique sans mathématiques ou d'aller en médecine sans physique chimie ou SVT.

Heureusement, beaucoup d'écoles ne demandent pas de prérequis particuliers puisque ce qu'elles vont enseigner n'existe pas au lycée. La géopolitique, le droit, la logistique, la gestion, les langues orientales ne sont pas enseignées au lycée ou très peu.

La question des mathématiques :

En classe de première, le même enseignement de mathématiques sera proposé pour tous ceux qui prennent la spécialité. Cet enseignement sera exigeant et sera sans doute difficile à suivre pour des élèves moyens.

Malgré cela, ceux qui souhaitent faire de l'économie ou des sciences sociales ont également besoin de faire des maths.

En fin de première, les élèves auront la possibilité d'arrêter ou non la spécialité math. Ils se verront alors proposer deux options :

1. Maths expertes pour les purs scientifiques qui continueront la spé maths.
2. Maths complémentaires pour ceux qui souhaitent faire des maths avec des statistiques, des probabilités, etc.

Attention, ce sont des options, rien ne garantit que tous les élèves soient admis à les prendre.

Il est important de dialoguer avec les professeurs de mathématiques en cas de doute.

La Conférence des Doyens et Directeurs des **UFR Scientifiques des Universités Françaises** a fait passer ses recommandations :

| Vue synthétique concernant l'année de première | |
|---|--|
| <i>Nous proposons le tableau synthétique suivant pouvant servir de guide, et qui permet dans certains cas une ouverture vers des enseignements scientifiques ou non. En gras apparaissent les recommandations fortes ; en italique les conseils et suggestions, parmi lesquelles le lycéen peut faire son choix en fonction de ses projets afin de favoriser sa réussite.</i> | |
| Liste des mentions de Licence | Recommandations en première |
| Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences de la Terre | Mathématiques ; SVT ; Physique-Chimie |
| Mathématiques, Informatique, MIASHS | Mathématiques <i>Numérique et Sciences Informatiques ; Sciences de l'Ingénieur ; Ouverture</i> |
| Physique, Chimie, Physique-chimie, Mécanique, EEA | Mathématiques ; Physique-Chimie <i>Ouverture</i> |
| Génie Civil, Sciences de l'ingénieur | Mathématiques ; Physique-Chimie <i>Sciences de l'Ingénieur ; Ouverture</i> |
| Sciences et technologies | Mathématiques <i>Voir selon les universités les spécificités locales</i> |

La place des mathématiques

*En premier lieu, nous rappelons la place particulière des mathématiques, qui fournissent un ensemble d'outils, de modes de raisonnements et de compétences transversales à l'ensemble des champs scientifiques. C'est pourquoi **nous recommandons fortement à tous les lycéens qui envisagent des études***

scientifiques de choisir l'option "mathématiques" pour l'année de première. Ensuite, la conservation des mathématiques en terminale **sera recommandée pour toutes les mentions de licence scientifiques.** Il pourra être envisagé, uniquement pour les études de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre), SV (Sciences de la Vie) et ST (Sciences de la Terre), de prendre la spécialité de mathématiques uniquement en première. Toutefois, il est recommandé de bien se renseigner à l'occasion des différents forums ou journées portes ouvertes avant d'envisager l'abandon de la spécialité "mathématiques" en terminale ; et dans ce cas de suivre à la place l'option « mathématiques complémentaires ».[...]

En cas d'incertitude sur la nature précise des études scientifiques envisagées, nous recommandons aux lycéens de choisir un "trinôme" de spécialités scientifiques en première (mathématiques, physique-chimie, SVT) et d'affiner ce choix en terminale.

Quelles spécialités pour quels débouchés ?

Pour aider les élèves à choisir leurs enseignements de spécialité, l'Onisep met à disposition des élèves de seconde l'application **Horizons2021**.fr , qui permet de tester la correspondance entre les combinaisons d'enseignements de spécialité souhaités, et les domaines de formation et de métiers sur lesquels ces enseignements peuvent déboucher.

Quelles spécialités dans quels lycées ?

Les familles peuvent consulter différentes ressources pour savoir quelles spécialités sont disponibles dans chaque lycée public de leur académie

- sur le site de leur académie
- sur le [site de l'ONISEP](#),
- D'autres sites spécialisés en orientation : [Studyrama](#) et [L'Etudiant](#) proposent leurs versions, intéressantes aussi.

L'avis du conseil de classe

Le conseil de classe de fin du second trimestre se prononce en émettant des avis favorables, défavorables ou réservés

- sur le choix de la voie générale, technologique ou professionnelle.
- sur les choix des spécialités formulés par la famille pour la première générale
- le redoublement peut-être recommandé lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. Mais cette proposition reste exceptionnelle.

Les élèves auront alors toute latitude de modifier leurs vœux avant la réunion de fin du 3ème trimestre du conseil de leur classe.

Le troisième trimestre

Faites valoir auprès des familles l'importance de demander des rencontres avec les profs principaux ou les conseillers d'orientation si elles ne leur sont pas proposées spontanément pour clarifier l'avis du conseil de classe lorsque ce dernier n'est pas celui qu'attendait l'élève, ou dès qu'un avis réservé apparaît.

Pousser les élèves et leurs familles au dialogue est primordial pour éviter autant que possible l'issue regrettable d'une orientation subie par l'élève...ou simplement des spécialités mal choisies.

En fin d'année le conseil de classe validera le passage éventuel en lycée général. Il est important de dire aux familles que le passage en lycée général engage pour 5 à 7 années d'études souvent abstraites.

Le conseil de classe pourra aussi demander le passage en lycée technologique ou professionnel s'il le juge plus adapté à la réussite de l'élève.

La famille aura la possibilité de faire appel de cette décision.

La réussite des élèves passe bien sûr par le diplôme mais aussi par le dossier scolaire : un élève de STMG avec une mention « Bien » se voit ouvrir de nombreuses portes...

Les BTS et le DUT sont réservés prioritairement aux élèves du technologique et du professionnel et leur permet ainsi de poursuivre des études supérieures, tout en obtenant des diplômes professionnalisants.

Le dialogue entre les équipes éducatives et les familles doit permettre de construire un parcours adapté pour la réussite des élèves.